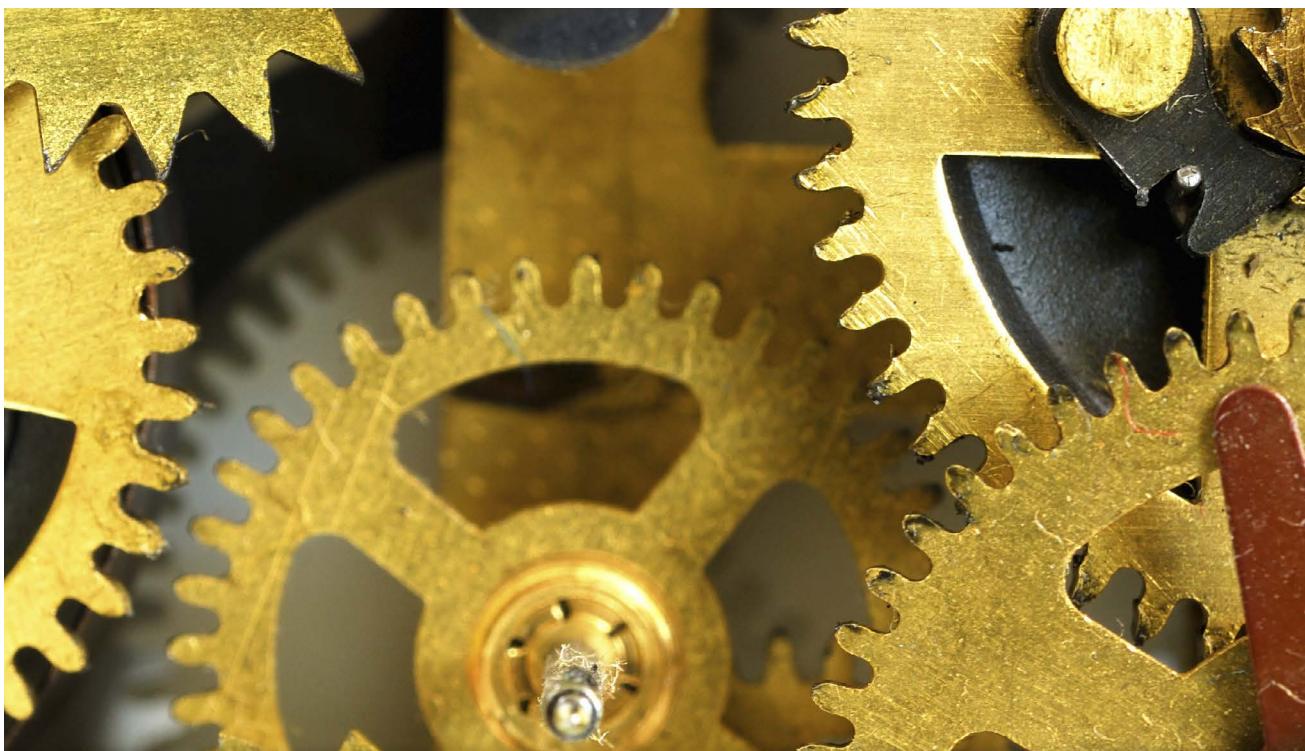


OCTOBRE 2017

PHOENIX INDUSTRIE OCTOBRE 2017

CODE ISIN: CH0384862170



Titre de créance de droit suisse présentant un risque de perte en capital à l'échéance ou en cours de vie.

Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de l'application de la formule de remboursement: 6 ans (soit 12 semestres). Produit pouvant faire l'objet d'un remboursement anticipé à chaque semestre (à partir du semestre 2) si le cours de l'Action de Référence clôture au-dessus du seuil de remboursement anticipé.

Produit présentant un risque de perte en capital à l'échéance ou en cours de vie si l'investisseur décide de revendre ses titres de créance avant l'expiration de la durée d'investissement conseillée ci-dessus.

L'investisseur perdra l'intégralité de son capital si, à l'échéance, le cours de l'Action de Référence enregistre une performance de -100%.

L'investisseur est exposé au risque de crédit et de défaut de l'émetteur ((EFG International Finance (Guernsey) Ltd., Saint-Pierre-Port, Guernsey) et du garant (EFG Bank AG, Zurich, Suisse) de ce produit.

Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.

Les montants remboursés et les coupons versés sont calculés sur la base de la valeur nominale des titres de créance, hors frais et fiscalité applicables au cadre d'investissement.

Ce support est établi par Leonteq Securities (Europe) GmbH et ce produit ne peut être souscrit que dans le cadre d'un placement privé. Tout investisseur potentiel doit chercher à obtenir auprès de conseillers financiers indépendants, un conseil financier et fiscal spécifiquement adapté à sa situation individuelle.

Communication à caractère promotionnel.

Les termes «capital» et «capital initial» utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit «Phoenix Industrie Octobre 2017», soit 1 000 euros.

Les montants remboursés et les coupons versés sont calculés sur la base de la valeur nominale des titres de créance, hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement.

L'attention des investisseurs est attirée sur la section Facteurs de risque (Risk factors) de la documentation juridique en section 3 de la Termsheet à laquelle les investisseurs doivent se référer afin d'appréhender au mieux les risques liés à la souscription du produit objet de la présente communication. L'attention de l'investisseur est également attirée sur les principaux risques en page 13 de cette brochure.

Éligibilité: compte titres, contrats d'assurance vie et de capitalisation. Dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. Ce support est établi par Leonteq Securities (Europe) GmbH et ce produit ne peut être souscrit qu'en l'absence d'offre publique. Tout investisseur potentiel doit chercher à obtenir auprès de conseillers financiers indépendants, un conseil financier et fiscal spécifiquement adapté à sa situation individuelle.

Le montant remboursé, calculé sur la base de la valeur nominale est brut, hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement et le Taux de Rendement Annuel, calculé sur la base de la valeur nominale, est net avec l'hypothèse de 1% de frais de gestion.

Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement à 1 000 EUR et une détenion jusqu'à la date d'échéance (le 11.10.2023). En cas d'achat après le 18.10.2017 et/ou de vente du titre avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), le Taux de Rendement Annuel peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital.

SOMMAIRE



1. En quelques mots	3
2. Avantages, inconvénients et risques liés au produit	4
3. Mécanismes	6
4. Illustrations du mécanisme	9
5. Descriptif des sous-jacents	12
6. Principaux facteurs de risques	14

1

EN QUELQUES MOTS...¹

- **Actions sous-jacentes et leur niveau de fixation initiale**

ARCELORMITTAL (cours de clôture du 05.10.2017), COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN (cours de clôture du 05.10.2017), SCHNEIDER ELECTRIC SA (cours de clôture du 05.10.2017)

- **Action de Référence**

L'Action de Référence se définit comme étant l'action la moins performante parmi les 3 actions sous-jacentes. Ainsi, l'action constituant l'Action de Référence peut varier au cours de la durée d'investissement conseillée.

- **Durée d'investissement conseillée (hors cas de remboursement anticipé)**

6 ans (soit 12 semestres)

- **Mécanisme de remboursement anticipé**

Dès le 2nd semestre, et à chaque date de constatation semestrielle suivante (listées page 5), le produit peut être remboursé par anticipation si le cours de l'Action de Référence clôture au-dessus du seuil de remboursement anticipé.

- **Objectif de coupon fixe plafonné à 9.00% par an¹**

Dès le 1^{er} semestre, et à chaque date de constatation semestrielle suivante, l'investisseur peut recevoir un coupon de 4.50%¹ si le cours de l'Action de Référence clôture au-dessus de 70% de son niveau à la date de fixation initiale.

- **Protection conditionnelle du capital**

Hypothèse 1 | Housse du cours de l'action de référence ou baisse du cours de l'action de référence au-dessus du seuil de perte en capital à l'échéance

À l'échéance, si le cours de l'Action de Référence n'a pas baissé de 40% ou plus par rapport à son niveau à la date de fixation initiale, l'investisseur devrait recevoir 100% de la valeur nominale¹.

Hypothèse 2 | Baisse du cours de l'action de référence en dessous du seuil de perte en capital à l'échéance

Si au contraire, le cours de l'Action de Référence a baissé de 40% ou plus par rapport à son niveau à la date de fixation initiale, l'investisseur devrait recevoir la Valeur finale de l'Action de Référence.

Dans l'hypothèse 2, l'investisseur subit une perte en capital. Cette perte est totale si le cours de l'Action de Référence enregistre une performance de -100%.

La Valeur Finale de l'Action de Référence est égale à 100% de la valeur nominale moins la performance négative de l'Action de Référence.

¹ Hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement.

¹ Cette description générale du produit est uniquement destinée à votre information. Les conditions et modalités ne sont données qu'à titre d'exemple.

2

AVANTAGES, INCONVÉNIENTS ET RISQUES LIÉS AU PRODUIT¹

INCONVÉNIENTS DU PRODUIT

- L'investisseur est exposé au risque de perte en capital à l'échéance si le cours de l'Action de Référence a baissé de 40% ou plus (c.-à-d. clôture à 60% ou moins) par rapport à son niveau à la date de fixation initiale.
- L'investisseur perdra l'intégralité de son capital si, à l'échéance, le cours de l'Action de Référence enregistre une performance de -100%. Cependant la perte maximale ne peut en aucun cas excéder la valeur nominale (plus frais et fiscalité applicables au cadre d'investissement).
- Avant l'échéance, la valeur du produit sur le marché secondaire est influencée par différents paramètres (parmi lesquels la volatilité et les taux d'intérêt) et peut être inférieure à 100% du capital.
- Ainsi, l'investisseur est également exposé au risque de perte en capital en cours de vie du produit s'il décide de revendre ses titres de créance avant l'expiration de la durée d'investissement conseillée (c.-à-d. 6 ans).
- L'investisseur est exposé au risque de crédit et de défaut de l'émetteur (EFG International Finance (Guernsey) Ltd., Saint-Pierre-Port, Guernsey) et du garant (EFG Bank AG, Zurich, Suisse) de ce produit.
- Bien que la durée d'investissement conseillée pour bénéficier de l'application de la formule de remboursement est de 6 ans, le produit peut faire l'objet d'un remboursement anticipé à chaque date de constatation semestrielle (à partir du semestre 2) si le cours de l'Action de Référence clôture au-dessus du seuil de remboursement anticipé.
- Ainsi, la durée de vie potentielle de l'investissement n'est pas connue à l'avance.
- **Contrairement à un investissement direct dans les actions sous-jacentes, l'investisseur ne reçoit aucun paiement de dividendes et ne bénéficie pas de la hausse de valeur des sous-jacents.**
- Un ou plusieurs coupons peuvent ne pas être versés si, à l'échéance, le cours de l'Action de Référence clôture à ou en-dessous de 70% de son niveau à la date de fixation initiale.
- **L'attention des investisseurs est attirée sur la section Facteurs de risque (Risk factors) de la documentation juridique en section 3 de la Termsheet à laquelle les investisseurs doivent se référer afin d'appréhender au mieux les risques liés à la souscription du produit objet de la présente communication.**

AVANTAGES DU PRODUIT

- L'investisseur peut recevoir un coupon de 4.50%¹ par semestre si, à chaque date de constatation semestrielle (à partir du semestre 1), le cours de l'Action de Référence clôture au-dessus de 70% de son niveau à la date de fixation initiale.
- À l'échéance, si le cours de l'Action de Référence n'a pas baissé de 40% ou plus par rapport à son niveau à la date de fixation initiale, la valeur nominale sera intégralement remboursée¹.
- En cas de remboursement anticipé, l'investisseur récupère 100% de la Valeur nominale plus les coupons relatifs aux semestres écoulés en réduisant ainsi son exposition au risque de crédit et de défaut de l'émetteur et du garant.
- Produit pouvant faire l'objet d'un remboursement anticipé chaque semestre (à partir du semestre 2) si le cours de l'Action de Référence clôture au-dessus du seuil de remboursement anticipé.
- Produit présentant un risque de perte en capital à l'échéance ou en cours de vie si l'investisseur décide de revendre ses titres de créance avant l'expiration de la durée d'investissement conseillée ci-dessus.
- L'investisseur est exposé au risque de crédit et de défaut de l'émetteur (EFG International Finance (Guernsey) Ltd., Saint-Pierre-Port, Guernsey) et du garant (EFG Bank AG, Zurich, Suisse) de ce produit.

¹ Hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement.

¹ Cette description générale du produit est uniquement destinée à votre information. Les conditions et modalités ne sont données qu'à titre d'exemple.



CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Émetteur	EFG International Finance (Guernsey) Ltd., Saint-Pierre-Port, Guernsey (Fitch A ¹)
Garant	EFG Bank AG, Zurich, Suisse (Fitch A¹ / Moody's A1¹)
Sous-jacents	ARCELORMITTAL COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SCHNEIDER ELECTRIC SA
Type	Titre de créance structuré de droit suisse
Maturité maximum	6 ans
Fréquence de constatation	Semestrielle
Dates d'observations du Coupon	11.04.2018 – 11.10.2018 – 11.04.2019 – 11.10.2019 14.04.2020 – 12.10.2020 – 12.04.2021 – 11.10.2021 11.04.2022 – 11.10.2022 – 11.04.2023 – 11.10.2023
Dates d'observations du Remboursement par anticipation	11.10.2018 – 11.04.2019 – 11.10.2019 – 14.04.2020 12.10.2020 – 12.04.2021 – 11.10.2021 – 11.04.2022 11.10.2022 – 11.04.2023 – 11.10.2023
Liquidité	Quotidienne
Valorisation	Quotidienne par Leonteq Double valorisation mensuelle par Finalyse (société indépendante, distincte et non liée financièrement à Leonteq Securities (Europe) GmbH). La valorisation est tenue à disposition du public en permanence sur demande auprès Leonteq Securities (Europe) GmbH.
Devise	EUR
Valeur nominale	EUR 1'000
Code ISIN	CH0384862170
Cotation	SIX Swiss Exchange
Symbol SIX	BRUEFG
Code Eusipa²	360 – Express Certificates
Date de fixation initiale	05.10.2017
Date d'émission	18.10.2017
Date de fixation finale	11.10.2023
Date de remboursement	18.10.2023
Commission de souscription	Néant
Commission de distribution	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par l'émetteur au distributeur pour améliorer la qualité du service. Elles couvrent les coûts de distribution et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 1.00% du montant de l'émission.
Prix d'émission	100% de la Valeur nominale
Montant min. d'investissement	EUR 1 000

¹ Source interne: Leonteq Securities AG, Zurich

La référence à des classements et des récompenses ne sont pas des indicateurs de classements ou de récompenses futures. Les informations contenues dans ce document pourraient différer des versions publiées antérieurement, ou des versions futures. Produit pouvant faire l'objet d'un remboursement anticipé à la discrétion de l'émetteur.

² European Structured Investment Products Association

3 MÉCANISMES

MECANISME DE PAIEMENT DES COUPONS

- À partir du 1^{er} semestre, et à chaque date de constatation semestrielle suivante, on observe le cours de l'Action de Référence par rapport à son niveau à la date de fixation initiale.
- Si le cours de l'Action de Référence clôture au-dessus du seuil de 70% de son niveau à la date de fixation initiale, l'investisseur devrait recevoir:

Un coupon de 4.50%¹ x nombre de semestres écoulés depuis le dernier coupon versé



- Si le cours de l'Action de Référence a baissé de 30% ou plus par rapport à son niveau à la date de fixation initiale, l'investisseur ne reçoit pas de coupon:

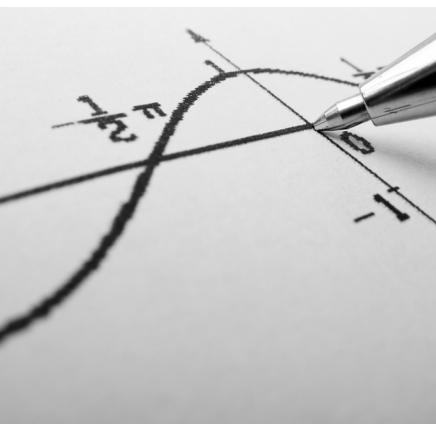
**Le coupon de 4.50%¹ est alors mis en mémoire,
jusqu'à la prochaine date de constatation semestrielle**



Toutefois dans cette hypothèse, le ou les coupons mis en mémoire peuvent ne pas être versés si, à chaque date de constatation semestrielle et jusqu'à l'échéance, le cours de l'Action de Référence clôture en-dessous de 70% par rapport à son niveau à la date de fixation initiale.

¹ Hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement.

Cette description générale du produit est uniquement destinée à votre information. Les conditions et modalités ne sont fournies qu'à titre d'exemple. Les scénarios, graphiques et données chiffrées utilisés dans ce document n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit.



MECANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPE

- Dès le 2nd semestre, si le cours de l'Action de Référence clôture au-dessus de 90% de son niveau à la date de fixation initiale, le produit est remboursé par anticipation et l'investisseur devrait récupérer:

100% de la Valeur nominale¹



- Si le cours de l'Action de Référence clôture à ou en-dessous de 90% de son niveau à la date de fixation initiale, on observe le cours de l'Action de Référence à la prochaine date de constatation semestrielle.

DATE DE CONSTATATION	COURS DE L'ACTION DE REFERENCE	MONTANT DE REMBOURSEMENT
Semestre 2	>90% du cours à la date de fixation initiale	100% du capital investi
Semestre 3	>90% du cours à la date de fixation initiale	100% du capital investi
Semestre 4	>90% du cours à la date de fixation initiale	100% du capital investi
Semestre 5	>90% du cours à la date de fixation initiale	100% du capital investi
Semestre 6	>90% du cours à la date de fixation initiale	100% du capital investi
Semestre 7	>90% du cours à la date de fixation initiale	100% du capital investi
Semestre 8	>90% du cours à la date de fixation initiale	100% du capital investi
Semestre 9	>90% du cours à la date de fixation initiale	100% du capital investi
Semestre 10	>90% du cours à la date de fixation initiale	100% du capital investi
Semestre 11	>90% du cours à la date de fixation initiale	100% du capital investi
Semestre 12	>90% du cours à la date de fixation initiale	100% du capital investi

Source: Leonteq Securities (Europe) GmbH au 11.10.2017

¹ Hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement.

Cette description générale du produit est uniquement destinée à votre information. Les conditions et modalités ne sont fournies qu'à titre d'exemple. Les scénarios, graphiques et données chiffrées utilisés dans ce document n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit.

MECANISME DE REMBOURSEMENT A L'ECHEANCE

- À l'issue de la durée d'investissement conseillée (c.-à-d. 6 ans) et en l'absence de remboursement par anticipation en cours de vie.
- Si le cours de l'Action de Référence n'a pas baissé de 40% ou plus par rapport à son niveau à la date de fixation initiale, l'investisseur devrait récupérer (Hypothèse 1 de la page 3):

100% de la Valeur nominale¹



- Si le cours de l'Action de Référence a baissé de 40% ou plus par rapport à son niveau à la date de fixation initiale, l'investisseur devrait récupérer (Hypothèse 2 de la page 3):

La Valeur finale de l'Action de Référence¹



- **Dans l'hypothèse 2, l'investisseur subit une perte en capital. Cette perte est totale si le cours de l'Action de Référence enregistre une performance de -100%.**

La valeur finale de l'Action de Référence est égale à 100% de la valeur nominale moins la performance négative de l'Action de Référence.

DATE DE CONSTATATION	COURS DE L'ACTION DE REFERENCE	REMBOURSEMENT À L'ECHEANCE
Semestre 12 (Hypothèse 1)	> 60% du cours à la date de fixation initiale	100% du capital investi
Semestre 12 (Hypothèse 2)	≤ 60% du cours à la date de fixation initiale	La valeur finale de l'Action de Référence

Source: Leonteq Securities (Europe) GmbH au 11.10.2017

¹ Hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement.

Cette description générale du produit est uniquement destinée à votre information. Les conditions et modalités ne sont fournies qu'à titre d'exemple. Les scénarios, graphiques et données chiffrées utilisés dans ce document n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit.

4

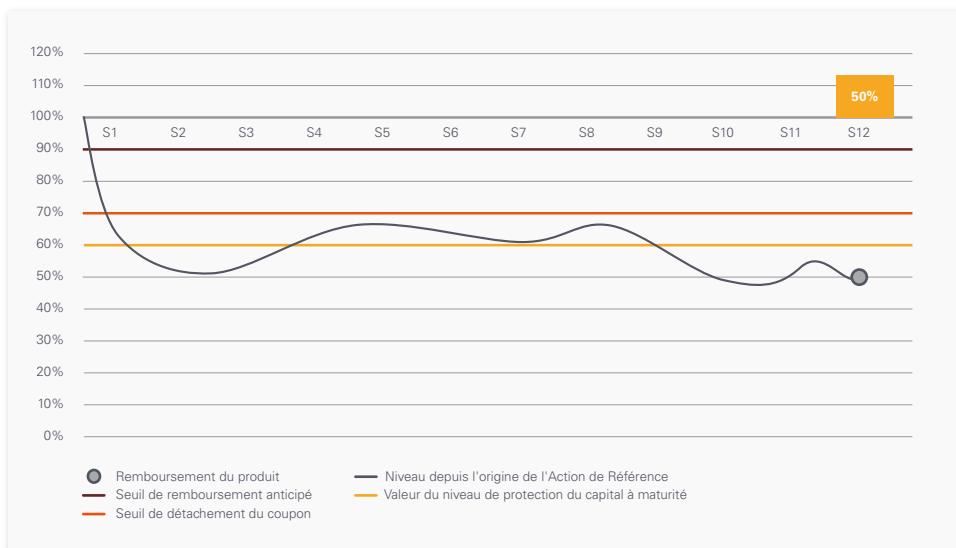
ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME

SCENARIO DEFAVORABLE

Baisse du cours de l'action de référence, en dessous du seuil de perte en capital à l'échéance (Taux de rendement annualisé = -12.27% hors prélevements fiscaux et sociaux)¹

- Le mécanisme de remboursement anticipé n'est jamais activé (c.-à-d. qu'à chaque date de constatation semestrielle, le cours de l'Action de Référence clôture à ou en-dessous du seuil de remboursement anticipé).
- Aux dates de constatations semestrielles 1 à 11 (S1 à S11 dans le graphique ci-dessous), le cours de l'Action de Référence clôture en-dessous de 70% de son niveau à la date de fixation initiale.
- À l'échéance (S12 dans le graphique ci-dessous), le cours de l'Action de Référence clôture à 50% de son niveau à la date de fixation initiale, son cours a donc baissé de plus de 40%.
- Dans ce scénario, l'investisseur ne reçoit aucun coupon au titre des semestres 1 à 12 et ne devrait récupérer à l'échéance que 50 % de la valeur nominale.

L'investisseur ne percevra donc pas l'intégralité du capital investi.



Source: Leonteq Securities (Europe) GmbH au 11.10.2017

¹ Le Taux de Rendement Annuel est net avec l'hypothèse de 1 % de frais de gestion.

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, et n'ont aucune valeur contractuelle, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. Leonteq Europe décline toute responsabilité quant à l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information fournie. L'ensemble des données est présenté hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement.

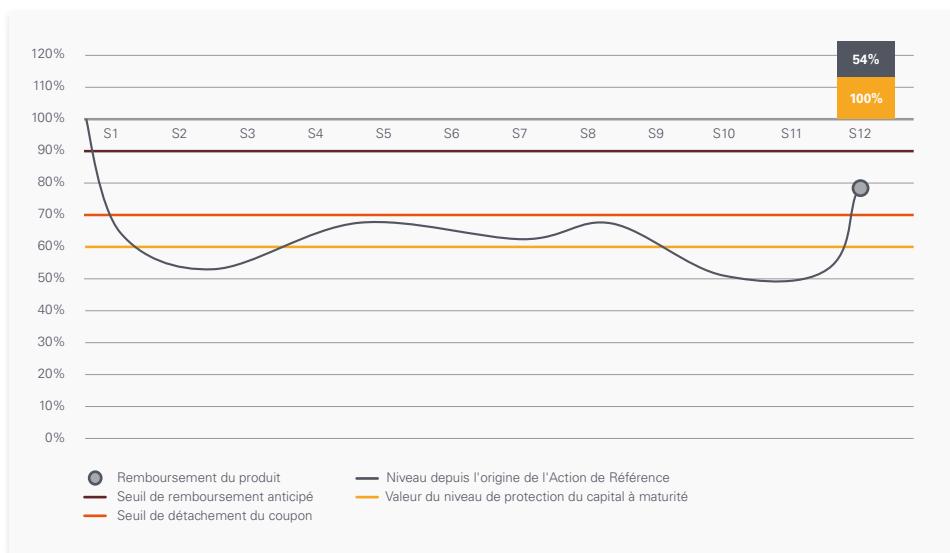
Le terme «capital» utilisé dans cette brochure désigne la valeur nominale des titres de créance soit 1000 EUR par titre de créance. Ainsi le montant remboursé et les coupons versés sont calculés sur la base de la valeur nominale des titres de créance, hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement.

SCENARIO MEDIAN

Baisse du cours de l'action de référence, au-dessus du seuil de perte en capital à l'échéance

(Taux de rendement annualisé = 6.62% hors prélèvements fiscaux et sociaux)¹

- Le mécanisme de remboursement anticipé n'est jamais activé (c.-à-d. qu'à chaque date de constatation semestrielle, le cours de l'Action de Référence clôture à ou en-dessous du seuil de remboursement anticipé).
- Aux dates de constatations semestrielles 1 à 11 (S1 à S11 dans le graphique ci-dessous), le cours de l'Action de Référence clôture en-dessous de 70% de son niveau à la date de fixation initiale.
- À l'échéance (S12 dans le graphique ci-dessous), le cours de l'Action de Référence clôture à 80% de son niveau à la date de fixation initiale.
- Dans ce scénario, l'investisseur devrait récupérer à l'échéance :**
100% de la Valeur nominale + un coupon de 54.00% (4.50% au titre du semestre 12 + 11 x 4.50% mis en mémoire au titre des semestres 1 à 11).



Source: Leonteq Securities (Europe) GmbH au 11.10.2017

¹ Le Taux de Rendement Annuel est net avec l'hypothèse de 1% de frais de gestion.

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, et n'ont aucune valeur contractuelle, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. Leonteq Europe décline toute responsabilité quant à l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information fournie. L'ensemble des données présentées sont brut hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement.

Le terme «capital» utilisé dans cette brochure désigne la valeur nominale des titres de créance soit 1000 EUR par titre de créance. Ainsi le montant remboursé et les coupons versés sont calculés sur la base de la valeur nominale des titres de créance, hors frais et fiscalité applicables au cadre d'investissement.

SCÉNARIO FAVORABLE

Hausse du cours de l'action de référence à l'échéance

(Taux de rendement annualisé = 8.00% hors prélèvements fiscaux et sociaux)¹

- À la date de constatation semestrielle 2, le cours de l'Action de Référence clôture à 95% de son niveau à la date de fixation initiale. Le mécanisme de remboursement anticipé est activé.
- **L'investisseur devrait recevoir : 100% de la Valeur nominale + un coupon de 9.00% (4.50% au titre du semestre 2 + 1 x 4.50% mis en mémoire au titre du semestre 1)**



Source: Leonteq Securities (Europe) GmbH au 11.10.2017

¹ Le Taux de Rendement Annuel est net avec l'hypothèse de 1% de frais de gestion.

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, et n'ont aucune valeur contractuelle, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. Leonteq Europe décline toute responsabilité quant à l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information fournie. L'ensemble des données est présenté hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement.

Le terme «capital» utilisé dans cette brochure désigne la valeur nominale des titres de créance soit 1000 EUR par titre de créance. Ainsi le montant remboursé et les coupons versés sont calculés sur la base de la valeur nominale des titres de créance, hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement.

5

DESCRIPTIF DES SOUS-JACENTS^{III}

ARCELORMITTAL

ArcelorMittal, né en 2006 de l'OPA de Mittal Steel Company sur Arcelco, est un groupe sidérurgique mondial. Son siège social est installé à Luxembourg. Il est le plus important producteur d'acier au monde, avec 97,136 millions de tonnes produites en 2015. Il est classé 108^{ème} dans le classement 2016 Fortune Global 500 des plus grandes sociétés du monde.

En juin 2017, ArcelorMittal en association avec Marcegaglia, reprend le site d'Ilva, la plus grande aciérie d'Europe, en Italie, pour 1,8 milliard d'euros

Source: www.arcelormittal.com



COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN

Saint-Gobain est une entreprise française spécialisée dans la production, la transformation et distribution de matériaux. Fondée en 1665 par Jean-Baptiste Colbert sous le nom de Manufacture royale des glaces, l'entreprise est présente dans soixante-six pays et emploie en 2014 près de 185 400 personnes.

En 2016, la société a présenté un chiffre d'affaires de 39,1 milliards d'euros et un résultat net d'1,40 milliard d'euros. Le chiffre d'affaires par zones se ventile entre la France (27%), les autres pays d'Europe occidentale (42%), l'Amérique du Nord (12%) et les pays émergents plus l'Asie (19%).

Les métiers de Saint-Gobain sont organisés en trois pôles:

- Distribution de matériaux (49%)
- Produits pour la construction (27,5%)
- Matériaux innovants (23,5%)

Source: www.saint-gobain.com



Source: Leonteq Securities au 11.10.2017

Les cours de bourse ci-dessus sont calculés dividendes réinvestis et exprimés en devise.

Les éléments relatifs aux données de marché ont été délivrés à un moment précis et sont susceptible d'évoluer et/ou de varier. **Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.**

La présente communication ne constitue pas une recommandation d'achat des actions sous-jacentes ou d'autres titres émis par les entreprises susvisées. **Certains événements exceptionnels peuvent affecter l'action sous-jacente.**

^{III} La présente communication ne constitue pas une recommandation d'achat d'actions ou d'autres titres émis par l'Entité de Référence.

SCHNEIDER ELECTRIC SA

Schneider Electric est un groupe industriel français à dimension internationale, qui fabrique et propose des produits de gestion d'électricité, des automatismes et des solutions adaptées à ces métiers. Son siège social se situe à Rueil-Malmaison dans les Hauts-de-Seine et la direction est répartie en trois pôles, le siège de Rueil, à North Andover aux États-Unis, et un en cours de montage à Hong Kong.

Schneider Electric SE est inclus dans le NYSE Euronext et dans l'indice boursier du CAC 40. En 2011, Schneider Electric SE a réalisé un chiffre d'affaires de 22,387 milliards d'euros.

Après une série d'acquisitions pour compléter et étendre son offre telle qu'American Power Conversion en 2006, Schneider Electric SE s'oriente vers une phase de consolidation.

Leur réseau de distribution des convertisseurs solaires couvre plus de 133 distributeurs et grossistes, à travers plus de 37 différents pays.

Source: www.schneider-electric.fr



Source: Leonteq Securities au 11.10.2017

Les cours de bourse ci-dessus sont calculés dividendes réinvestis et exprimés en devise.

Les éléments relatifs aux données de marché ont été délivrés à un moment précis et sont susceptible d'évoluer et/ou de varier. **Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.**

La présente communication ne constitue pas une recommandation d'achat des actions sous-jacentes ou d'autres titres émis par les entreprises susvisées. **Certains événements exceptionnels peuvent affecter l'action sous-jacente.**

¹¹¹ La présente communication ne constitue pas une recommandation d'achat d'actions ou d'autres titres émis par l'Entité de Référence.

6

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

L'attention des investisseurs est attirée sur la section Facteurs de risque (Risk factors) de la documentation juridique en section 3 de la Termsheet à laquelle les investisseurs doivent se référer afin d'appréhender au mieux les risques liés à la souscription du produit objet de la présente communication. Les principaux risques étant:

RISQUE DE PERTE EN CAPITAL

L'investisseur prend un risque de perte en capital total ou partiel en cas de sortie avant l'échéance, ou en dehors des dates de remboursement anticipé.

RISQUE DE CRÉDIT

L'investisseur prend un risque de crédit sur l'émetteur et sur son garant en cas de non-respect des échéances de paiement fixées. En effet, l'insolvabilité de l'émetteur et de son garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

C'est le risque de ne plus trouver de contrepartie sur les marchés pour acheter ou vendre un instrument financier à un prix raisonnable. En effet, certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit. Le produit peut devenir totalement illiquide, rendant sa vente impossible, et pouvant entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

RISQUE DE MARCHÉ

Ce risque est lié à la perte potentielle résultant de l'évolution des prix du marché (cours des actions, des devises, des taux d'intérêts...) auquel appartient la valeur, et ce, indépendamment de la qualité intrinsèque de cette valeur.

RISQUE LIÉ AU SOUS-JACENT

Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution de l'action de référence.



AVERTISSEMENT EN MATIÈRE DE RISQUES

L'investisseur est exposé au risque de perte en capital à l'échéance si le cours de l'Action de Référence a baissé de 40% ou plus (c.-à-d. clôture à 60% ou moins) par rapport à son niveau à la date de fixation initiale.

Avant l'échéance, la valeur du produit sur le marché secondaire est influencée par différents paramètres (parmi lesquels la volatilité et les taux d'intérêt) et peut être inférieure à 100% du capital.

Ainsi, l'investisseur est également exposé au risque de perte en capital en cours de vie du produit s'il décide de revendre ses titres de créance avant l'expiration de la durée d'investissement conseillée (c.-à-d. 6 ans).

L'investisseur est exposé au risque de crédit et de défaut de l'émetteur (EFG International Finance (Guernsey) Ltd.) et du garant (EFG Bank AG, Zurich, Suisse) de ce produit.

Bien que la durée d'investissement conseillée pour bénéficier de l'application de la formule de remboursement soit de 6 ans, le produit peut faire l'objet d'un remboursement anticipé à chaque date de constatation semestrielle (à partir du semestre 2) si le cours de l'Action de Référence clôture au-dessus du seuil de remboursement anticipé.

Ainsi, la durée de vie potentielle de l'investissement n'est pas connue à l'avance.

Contrairement à un investissement direct dans les actions sous-jacentes, l'investisseur ne reçoit aucun paiement de dividendes et ne bénéficie pas de la hausse de valeur des sous-jacents.

Un ou plusieurs coupons peuvent ne pas être versés si, à l'échéance, le cours de l'Action de Référence clôture à 70% ou moins de son niveau à la date de fixation initiale.

L'attention des investisseurs est attirée sur la section Facteurs de risque (Risk factors) de la documentation juridique en section 3 de la Termsheet à laquelle les investisseurs doivent se référer afin d'appréhender au mieux les risques liés à la souscription du produit objet de la présente communication.

Les performances passées des actions sous-jacentes ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Les montants remboursés et les coupons versés sont calculés sur la base de la valeur nominale des titres de créance, soit 1000 EUR par titre de créance, hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement.

Le terme «capital» utilisé dans cette brochure désigne la valeur nominale des titres de créance soit 1000 EUR par titre de créance.

Leonteq Securities AG (Zurich) et/ou une société affiliée peuvent, concernant ces produits financiers, agir en tant que teneur de marché, faire du négoce pour compte propre et procéder à des transactions de couverture. Cela peut influencer le cours de marché, la liquidité ou la valeur de marché des produits financiers.

Leonteq Securities AG (Zurich) ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements effectués sur le produit objet de la présente communication.

Dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

L'ensemble de la documentation juridique disponible gratuitement sur <https://structuredproducts-ch.leonteq.com/our-products/search/> et sur simple demande à l'adresse ci-dessous:

Leonteq Securities (Europe) GmbH | 40, rue la Pérouse | 75016 Paris | francesales@leonteq.com

INFORMATIONS IMPORTANTES

La présente communication est réalisée par Leonteq Securities (Europe) GmbH, Succursale de Paris (la «Succursale»). Leonteq Securities (Europe) GmbH (la «Société») est agréée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin) en qualité d'entreprise d'investissement et a exercé son droit de libre établissement au titre de la directive concernant les marchés d'instruments financiers (directive MIF) afin d'établir une succursale en France. La Succursale est soumise à certaines réglementations de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

La présente communication revêt un caractère uniquement informatif et ne saurait en aucune manière constituer une analyse financière ou un conseil en investissement. Elle ne constitue ni une recommandation d'achat ou de vente de produits financiers, ni une offre, ni une incitation à répondre à une offre d'achat de produits financiers.

Cette communication ne peut être utilisée comme base d'une décision d'investissement. Tout investisseur potentiel est invité à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, comptables et notamment ses conseillers financiers indépendants, ou tout autre professionnel compétent, afin de s'assurer que cet investissement est conforme à ses besoins au regard de sa situation juridique, fiscale, comptable et financière individuelle ; les informations contenues dans ce document ne se substituant pas à de tels conseils. Les investisseurs ne peuvent pas acquérir les titres directement de la Société ou des sociétés affiliées mais uniquement par l'intermédiaire d'autres banques ou prestataires de services d'investissement.

Absence d'offre au public

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que l'offre, la vente et la distribution des titres de créance en France soient réalisée:

- auprès d'investisseurs qualifiés et/ou auprès d'un cercle restreint d'investisseurs, chacun investissant pour leur compte propre ou auprès des personnes exerçant une activité de gestion de portefeuille pour le compte de tiers, tels que définis aux articles L.411-2, D.411-1 et suivants, D.734-1, D.744-1, D.754-1 et D.764-1 du Code monétaire et financier, ou
- dans le cadre d'une transaction, qui, en application de l'article L.411-2-II du Code monétaire et financier et de l'article 211-2 du Règlement général de l'AMF n'est pas constitutive d'une offre au public.

Les titres de créance pourront être revendus, directement ou indirectement dans le respect des articles L.411-1, L.411-2, L.412-1 et L.621-8 à L.621-8-3 du Code monétaire et financier.

Investisseurs soumis à des restrictions

Les informations présentées dans la présente documentation sont destinées à être utilisées en France. Il existe un certain nombre de restrictions de vente applicables à l'**EEE**, à **Hong-Kong**, à **Singapour**, aux **États-Unis**, aux **US-Persons** et au **Royaume-Uni** (l'émission des titres de créance est régie par le droit suisse) que les investisseurs potentiels doivent avoir appréhendé avant toute souscription dans les produits.

Toute reproduction totale ou partielle d'un article ou d'une image sans autorisation de Leonteq Securities (Europe) GmbH est interdite.

Leonteq Securities (Europe) GmbH agréée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht («BaFin») en Allemagne, et soumis à un contrôle limité de l'Autorité des Marchés Financiers («AMF») et de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution («ACPR») sous le numéro 13233, dans le cadre de la libre prestation de services.

Leonteq Securities (Europe) GmbH | 40, rue la Pérouse | 75116 Paris

© Leonteq Securities (Europe) GmbH 2017. Tous droits réservés.

Date d'édition: 10h00 – 11.10.2017